



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

avenant à l'accord sur la circulation, l'emploi et le séjour des ressortissants algériens et de leurs familles

Question écrite n° 75165

Texte de la question

M. François Rochebloine attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en oeuvre du troisième avenant à l'accord franco-algérien du 27 décembre 1968 relatif à la circulation, à l'emploi et au séjour en France des ressortissants algériens, signé le 11 juillet 2001. Il lui demande de bien vouloir lui communiquer, d'une part, la teneur des instructions données le 4 septembre 2001 aux administrations compétentes, et d'autre part, le calendrier prévisionnel de la ratification de l'avenant précité.

Données clés

Auteur : [M. François Rochebloine](#)

Circonscription : Loire (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75165

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 avril 2002, page 1859